



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres de santé

Question écrite n° 3872

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la pérennité des centres de santé de la Croix-Rouge. En effet, la direction de la Croix-Rouge a fait part de sa volonté de fermer plusieurs centres médicaux. Ainsi, après la fermeture du centre de Montparnasse cet été, est-il, par exemple, question de fermer celui de Bagnolet. Nul ne souhaite remettre en question le soutien que cette institution a apporté et continue d'apporter aux personnes les plus démunies. Seulement cette nouvelle réorientation de son activité, induisant la fermeture de plusieurs dispensaires et, dans un contexte marqué par une réduction drastique des offres de soins du secteur hospitalier, aurait de graves répercussions pour une population vivant dans ces quartiers déjà souvent sous-médicalisés. Dans ces conditions, il souhaiterait connaître les moyens d'action du Gouvernement, ainsi que les aides financières susceptibles de permettre la poursuite de ce service de soins aux particuliers, extrêmement utile dans cette période d'engorgement des hôpitaux.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées est conscient de la nécessité d'assurer à la population des soins de proximité et il apprécie, à ce titre, le remarquable travail réalisé par la Croix Rouge, notamment en faveur des personnes les plus démunies. Le centre de santé de Bagnolet connaît, malheureusement, de trop grandes difficultés liées notamment au faible nombre de patients reçus en consultation (7 par jour) et à un encadrement administratif inadapté. Il en est résulté un déficit d'exploitation important et persistant qui a compromis la viabilité de la structure. Ainsi, pour les exercices 2000 et 2001, ce déficit atteignait respectivement 65 % et 56 % de son chiffre d'affaires. Cette fermeture ne compromet pas, pour autant, les possibilités de la population avoisinante de se faire soigner. Alors que la moyenne nationale est de 1 médecin généraliste pour 1 500 habitants, la ville de Bagnolet bénéficie, en effet, d'un taux de 1 médecin généraliste pour 1 350 habitants. Enfin, la couverture CMU doit permettre aux bénéficiaires d'accéder au système de soin dans les mêmes conditions que l'ensemble de la population.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3872

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3433

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 111